

Règlement de fonctionnement 2023 -2024

Le présent règlement intérieur est destiné à préciser divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait au fonctionnement des activités de l'association et a pour objet de définir les engagements et responsabilités des différents partenaires, à savoir :

- ✓ le conseil d'administration,
- ✓ les adhérents.

L'association est administrée par un Conseil d'Administration composé de membres élus par l'Assemblée Générale des adhérents. Conformément aux statuts (loi 1901)

Article 1. Activités de l'association :

A l'heure actuelle, seule la chorale « Folie Douce » est en activité. Elle participe à de nombreuses animations (voir article 5)

Article 2. Adhésion

- Est adhérent toute personne majeure à jour de ses cotisations pour l'année.
- L'adhésion annuelle est valable du 1^{er} septembre au 31 août de l'année suivante.

Article 3. Inscription

Les inscriptions peuvent s'effectuer à tout moment de l'année. Si une inscription est faite en cours d'année, le coût de l'adhésion peut être accordé au prorata à partir de janvier.

Article 4. Fonctionnement

Les répétitions auront lieu du 12 septembre 2023 au 25 juin 2024.
Elles ne sont pas assurées les jours fériés.

Article 5. Animation des activités

Le bon déroulement des activités, décidées par le conseil d'administration et l'Assemblée Générale, nécessite la participation active de ses membres.

Les adhérents sont donc encouragés à s'engager aux différentes activités de l'association (cours, activités extérieures, stages divers, rencontres, auditions, concerts, messe de mariage, etc...).

Article 6. Fonctionnement administratif

Prénom nom des administrateurs

Bureau : Marité Jego (Présidente), Laurent Giorgetti (Trésorier), Sonia Brige (Secrétaire).

Autres membres : Emmanuel Dubois (Vice-Président), Christine Durringer, Nathalie Becker (Vice-Secrétaire), Ghislaine Nedelec, et Birgitt Onno (cheffe de chœur).

Article 7. Toutes les décisions et les orientations de MCC sont entérinées par le Conseil d'Administration, élu à la suite de l'Assemblée Générale.

Fait à Pontivy le 23 août 2023

La Présidente, Marité JEGO